

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210406-012

du 06 avril 2021

n°012

page 1/4

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (49) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, F. BRAUD, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), N. MARQUES-NAULEAU, A. NOEL, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIER, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), P. AZILE, C. MICHAUD, V. LEAU, E. BAILLY, A. BRAGUIER, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. CONTE donne pouvoir à A. BRAGUIER

D. CATHELIN donne pouvoir à A. BRAGUIER
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER
L. DUFFAULT donne pouvoir à C. MICHAUD
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON
J. MARECOT donne pouvoir à JP. ABELIN
C. FARINEAU donne pouvoir à H. PREHER
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à T. BAUDIN
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à T. BAUDIN
S. GUEGUEN donne pouvoir à J. MELQUIOND
G. PRINCET donne pouvoir à J. MELQUIOND
JM. MEUNIER donne pouvoir à M. FRESNEAU
Y. ERGÛL donne pouvoir à M. FRESNEAU
P. BIGOT donne pouvoir à H. COLIN
P. POUPIN donne pouvoir à D. CHAINE
C. PIAULET donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (16.) : A. MESSAOUDENE, F. MERCHADOU, S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, V. DESIRE, S. CHAPUT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, C. PEPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Eric BAILLY

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN

OBJET : Budget principal, budgets annexes des transports urbains, de la gestion redevances déchets, de l'immobilier économique, de l'aménagement des zones d'activités - Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le compte administratif 2020 étant adopté, il convient maintenant d'affecter les résultats qui sont repris au budget primitif.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal, budget annexe de l'aménagement des zones d'activités, budget annexe de l'immobilier économique, budget annexe de la gestion redevances déchets et de la gestion des stocks du magasin général),

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210406-012****du 06 avril 2021****n°012****page 2/4**

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 3, paragraphe 4 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, et son affectation par l'assemblée délibérante (budget annexe des transports urbains),

VU la délibération n° xxx du conseil communautaire du 6 avril 2020 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2020,

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2020, le conseil communautaire, ayant délibéré :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2019 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	5 185 463,84 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	0,00 €
Solde de la section de fonctionnement après reports	5 185 463,84 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	3 691 445,48 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	- 3 976 873,56 €
Solde de la section d'investissement après reports	- 285 428,08 €

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 5 185 463,84 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 2 185 463,84 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 3 000 000 €.

la totalité du résultat de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 3 691 445,48 €

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

Section de fonctionnement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	977 337,45 €
Section d'investissement	
Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	1 830 600,51 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	- 466 865,55 €
Solde de la section d'investissement après reports	1 363 734,96 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210406-012****du 06 avril 2021****n°012****page 3/4**

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 977 337,45 €.

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 1 830 600,51 €

BUDGET ANNEXE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITES**Section de fonctionnement**

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

- 1 542 112,49 €

Section d'investissement

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

- 2 749 573,84 €

Solde des crédits reportés de 2020 à 2021

0,00 €

Solde de la section d'investissement après reports

- 2 749 573,84 €

- constate :

- un déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 542 112,49 €.
- un déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 2 749 573,84 €.

Ces déficits seront couverts par les ventes de terrains à venir

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION REDEVANCES DECHETS**Section de fonctionnement**

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

68 899,71 €

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 68 899,71 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 68 899,71 €.

BUDGET ANNEXE DE L'IMMOBILIER ECONOMIQUE**Section de fonctionnement**

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

597 975,11 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210406-012****du 06 avril 2021****n°012****page 4/4****Section d'investissement**

Résultat cumulé fin 2020 (comprenant le résultat de l'exercice 2020 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 152 638,65 €
Solde des crédits reportés de 2020 à 2021	- 175 013,13 €
Solde de la section d'investissement après reports	- 327 651,78 €

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement soit 597 975,11 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 328 000 €,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 269 975,11 €.

- décide d'affecter la totalité du résultat de la section d'investissement déficit d'investissement reporté à la section d'investissement (article 001) pour un montant de 152 638,65 €

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 61

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4 F; MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON (+ 1 pouvoir)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et
juridiques
Céline NICOU

